

Feuille de calcul - Allocation canadienne pour enfants (ACE) - juillet 2018 à juin 2019

Allocation canadienne pour enfants (ACE)

Pour chaque personne à charge admissible de moins de 6 ans (entrer 6 496 \$ X ____) _____ \$ (1)
Pour chaque personne à charge admissible âgée de 6 à 17 ans (entrer 5 481 \$ X ____) _____ \$ (2)
Sous-total (additionner les lignes 1 et 2) _____ \$ (3)

Réduction d'allocation

- Si votre revenu net familial rajusté (RNFR) est 30 450 \$ ou moins, ne pas compléter l'étape 1 ou 2.
Entrer « 0 » à la ligne 12.
- Si votre RNFR est plus élevé que 30 450 \$ mais moins que 65 976 \$, compléter l'étape 1. Entrer « 0 » à la ligne 11 de l'étape 2.
- Si votre RNFR est plus élevé que 65 975 \$, compléter l'étape 2.

Étape 1

Entrer votre RNFR _____ \$ (4)
Montant de base _____ 30 450 \$ (5)

Ligne 4 moins la ligne 5 (entrer le moindre montant du résultat ou 35 525 \$, ou entrer zéro si le résultat est négatif) _____ \$ (6)

À la ligne 7, entrer le résultat selon le nombre d'enfant(s) :

- 7% de la ligne 6 si vous avez un enfant
- 13,5% de la ligne 6 si vous avez deux enfants
- 19% de la ligne 6 si vous avez trois enfants
- 23% de la ligne 6 si vous avez quatre enfants ou plus _____ \$ (7)

Étape 2

Entrer votre RNFR _____ \$ (8)
Montant de base _____ 65 975 \$ (9)
Ligne 8 moins la ligne 9, si négatif, entrer zéro _____ \$ (10)

À la ligne 11, entrer le résultat selon le nombre d'enfant(s) :

- 2 487 \$ + 3,2% de la ligne 10 si vous avez un enfant
- 4 796 \$ + 5,7% de la ligne 10 si vous avez deux enfants
- 6 750 \$ + 8% de la ligne 10 si vous avez trois enfants
- 8 170 \$ + 9,5% de la ligne 10 si vous avez quatre enfants ou plus _____ \$ (11)

Montant total de réduction d'allocation (ligne 7 plus ligne 11) _____ \$ (12)
ACE annuel (ligne 3 moins la ligne 12), si négatif, entrer zéro _____ \$ (13)

Prestation pour enfants handicapés (PEH)

Si vous n'avez pas de personne à charge admissible avec un handicap, entrer « 0 » à la ligne 19.
Pour chaque personne à charge admissible avec un handicap (entrer 2 771 \$ X ____) _____ \$ (14)

Entrer votre RNFR	\$(15)
Montant de base	<u>65 975</u> \$(16)
Ligne 15 moins la ligne 16, si négatif, entrer zéro	<u> </u> \$(17)
À la ligne 18, entrer le résultat suivant :	
• 3,2% de la ligne 17 si vous avez une personne à charge admissible avec un handicap	\$(18)
• 5,7% de la ligne 17 si vous avez deux personne ou plus à charge admissible avec un handicap	\$(19)
PEH annuel (ligne 14 moins ligne 18), Si négatif, entrer zéro	<u> </u> \$(20)
Montant annuel de l'allocation canadienne pour enfants (ligne 13 plus la ligne 19)	
Montant mensuel de l'allocation canadienne pour enfants (ligne 20 divisé par 12)	\$(21)